

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 02 septembre 2022

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 08 + 1 procuration.

Date convocation : 26 août 2022
Date d'affichage : 26 août 2022
Délibération : DE_2022_0021

L'an deux mille vingt-deux et le deux septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BELCASTEL (Tarn), dûment convoqué le 26 août 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. ESPARBIE Christophe, Maire.
La séance a été publique.

PRESENTS : ESPARBIE Christophe, BOUSCATEL Didier, CAVÉ Michel, , YOUDALE James, VAZQUEZ Gonzalo, PINEL Thierry, LAFFONT Guy, RABIS Christine ; PATIER Xavier.

ABSENTS : CASANO Dominique ; NOËL BETEMPS Elisa a donné procuration à RABIS Christine

Secrétaire de séance : CAVÉ Michel.

Objet : Budget principal 2022. Décision modificative n°1.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14
Vu le budget principal,

Monsieur le maire propose à l'assemblée d'autoriser la décision modificative n° 1 suivante du budget principal de l'exercice 2022 :

CREDITS A OUVRIR :

Imputation	Nature	Montant (€)
23/231/215	Immobilisations corporelles en cours / Travaux chemin de Bouquières	100,00
23/231/215	Immobilisations corporelles en cours/Travaux voirie belcastel – Teulat	4500,00

CREDIT A REDUIRE:

Imputation	Nature	Montant (€)
23/231/211	Immobilisations corporelles en cours / Eglise restauration toiture et contreforts	- 4600,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte (à l'unanimité) la délibération modificative n°1 telle que présentée ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 06/09/2022
Reçu en préfecture le 06/09/2022
Affiché le 06/09/2022 le 
ID : 081-218100253-20220902-DE_2022_021-DE

Fait et délibéré en Mairie, le 2 septembre 2022.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christophe ESPARBIE.

